

511 – Election des maires, adjoints, présidents et vice-présidents

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lemaître, la doyenne d'âge

Etaient présents :

M. Cammal, Mme Pingot, M. Rougeron, Mme Agogué, M. Damon, Mme Chambon, M. Bichon, Mme Chevallier, M. Chevré, Mme Devernois, M. Amalal, Mme Nicolas, M. Pouget, Mme Gault, M. Mohr, Mme Do Souto, M. Léger, Mme Battaglini, M. Caillard, Mme Pedro, M. Francpourmoi, Mme Meneau, M. Guemann, Mme Riby, M. Lapostolle, Mme Gouveia, M. Violette, Mme Vadée, Mme Baptista et M. Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	31
Votants	32

Etait absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Crozat à M. Rougeron

Etait absente : Mme Lachgar

Secrétaire de séance : M. Lapostolle

Délibération n° 2026/001

OBJET : Election du Maire

Suite aux Elections Municipales du 15 mars 2026, il est prévu de procéder à l'élection du Maire, après l'installation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles LO.2122-4-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret.

Aux deux premiers tours de scrutin, l'élection se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si aucun candidat n'obtient cette majorité, un troisième tour est organisé au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages lors du troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire.

Seul M. Cammal se déclare candidat.

LE CONSEIL

- Les explications du rapporteur entendues,
- Après en avoir délibéré,

Le scrutin à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Votants	: 32
- Blancs	: 4
- Exprimés	: 28
- Majorité absolue	: 17

A obtenu : M. Francis Cammal : 28 voix.

M. Francis Cammal, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 23 mars 2026

Pour extrait conforme
à Gien, le 25 mars 2026

Le Maire,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Thomas Lapostolle



512 – Autres élections et désignation des membres des assemblées délibérantes

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal, Maire

Etaient présents :

Mme Pingot, M. Rougeron, Mme Agogué, M. Damon, Mme Chambon, M. Bichon, Mme Chevallier, M. Chevré, Mme Devernois, M. Amalal, Mme Nicolas, Mme Lemaître, M. Pouget, Mme Gault, M. Mohr, Mme Do Souto, M. Léger, Mme Battaglini, M. Caillard, Mme Pedro, M. Francpourmoi, Mme Meneau, M. Guemann, Mme Riby, M. Lapostolle, Mme Gouveia, M. Violette, Mme Vadée, Mme Baptista et M. Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	31
Votants	32

Etait absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Crozat à M. Rougeron

Etait absente : Mme Lachgar

Secrétaire de séance : M. Lapostolle

Délibération n° 2026/002

OBJET : Détermination du nombre des Adjoints (maximum 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal)

Il est rappelé au Conseil que, selon les dispositions de l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des membres des Conseils Municipaux des Villes de 10.000 à 19.999 habitants est fixé à 33.

Par ailleurs, l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoint au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif global du Conseil Municipal » soit 9 pour la Ville de Gien.

Le Conseil est invité à fixer le nombre de postes d'Adjoint au Maire.

LE CONSEIL

- Les explications du rapporteur entendues,
- Après en avoir délibéré,
- A l'unanimité de ses membres,

- **FIXE** à 8 le nombre d'Adjoint au Maire.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 045-214501553-20260320-DEL_2026_002-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 23 mars 2026

Le Maire,
Francis Cammal



Pour extrait conforme
à Gien, le 25 mars 2026

Le secrétaire de séance
Thomas Lapostolle



511 – Election des maires, adjoints, présidents et vice-présidents

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal, Maire

Etaient présents :

Mme Pingot, M. Rougeron, Mme Agogué, M. Damon, Mme Chambon, M. Bichon, Mme Chevallier, M. Chevré, Mme Devernois, M. Amalal, Mme Nicolas, Mme Lemaître, M. Pouget, Mme Gault, M. Mohr, Mme Do Souto, M. Léger, Mme Battaglini, M. Caillard, Mme Pédro, M. Francpourmoi, Mme Meneau, M. Guemann, Mme Riby, M. Lapostolle, Mme Gouveia, M. Violette, Mme Vadée, Mme Baptista et M. Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	31
Votants	32

Etait absent excusé avant donné pouvoir :

M. Crozat à M. Rougeron

Etait absente : Mme Lachgar

Secrétaire de séance : M. Lapostolle

Délibération n° 2026/003

OBJET : Election des Adjointes

Il est rappelé au Conseil qu'il convient de procéder à l'élection des Adjointes, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les Communes de 1000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste, portée par M. Rougeron Laurent, a été déposée auprès de M. le Maire ; elle est composée comme suit :

M. Rougeron Laurent
Mme Pingot Simone
M. Damon Jean-Philippe
Mme Chambon Nathalie
M. Bichon Rémi
Mme Agogué Valérie
M. Chevré Emmanuel
Mme Chevallier Camille

Le Conseil est invité à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des Adjointes.

LE CONSEIL

- Les explications du rapporteur entendues,
- Après en avoir délibéré,

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants : 32
- Nuls : 0
- Exprimés : 32
- Blancs : 0
- Majorité absolue : 17

A obtenu la liste de M. Rougeron Laurent : 32 voix.

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Rougeron Laurent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme indiqué auparavant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,

*Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 23 mars 2026*

Pour extrait conforme
à Gien, le 25 mars 2026

Le Maire,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Thomas Lapostolle



511 – Election des maires, adjoints, présidents et vice-présidents

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal, Maire

Etaient présents :

Mme Pingot, M. Rougeron, Mme Agogué, M. Damon, Mme Chambon, M. Bichon, Mme Chevallier, M. Chevré, Mme Devernois, M. Amalal, Mme Nicolas, Mme Lemaître, M. Pouget, Mme Gault, M. Mohr, Mme Do Souto, M. Léger, Mme Battaglini, M. Caillard, Mme Pedro, M. Francpourmoi, Mme Meneau, M. Guemann, Mme Riby, M. Lapostolle, Mme Gouveia, M. Violette, Mme Vadée, Mme Baptista et M. Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	31
Votants	32

Etait absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Crozat à M. Rougeron

Etait absente : Mme Lachgar

Secrétaire de séance : M. Lapostolle

Délibération n° 2026/004

OBJET : Election du Maire-Délégué de la Commune Associée d'Arrabloy

Dans les communes comportant une ou plusieurs communes associées, chacune d'elles dispose d'un Maire-Délégué. Celui-ci exerce des fonctions de proximité et peut notamment assurer certaines missions d'état-civil et de représentation au sein du territoire de la Commune Associée.

Le Maire-Délégué est élu par le Conseil Municipal, parmi ses membres. L'élection intervient selon les modalités similaires à celles de l'élection du Maire :

- l'élection se déroule au scrutin secret,
- aux deux premiers tours, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise,
- si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un troisième tour est organisé à la majorité relative,
- en cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Une seule Candidate : Mme Battaglini Brigitte.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire-Délégué de la Commune Associée d'Arrabloy.

LE CONSEIL

- Les explications du rapporteur entendues,
- Après en avoir délibéré,

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants	: 32
- Blancs	: 4
- Exprimés	: 28
- Majorité absolue	: 17

A obtenu Mme Battaglini Brigitte : 28 voix.

Mme Battaglini Brigitte, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée Maire-Déléguée de la Commune Associée d'arrabloy.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 23 mars 2026

Pour extrait conforme
à Gien, le 25 mars 2026

Le Maire,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Thomas Lapostolle

